



## Vente résidence principale

-----  
Par Fumarik

Bonjour,

Je vends mon logement qui est actuellement ma résidence principale.

Cependant j'ai demandé un logement de fonction du collège sous contrat d'occupation précaire. Je l'ai demandé 3 semaines avant la signature de l'acte de vente pour pouvoir poser une cuisine et faire le déménagement sans être à la rue.

Ma question est, vu que c'est un logement de fonction, il est considéré comme résidence principale? Mon logement actuel passe en résidence secondaire et je dois donc payer une taxe sur ma plus-value?

Merci de m'éclairer sur ce sujet.

Cdt.

-----  
Par Hibou Joli

Bjr,

Pas de panique vous avez un an pour vendre votre ancienne RP, ce qui est le cas lorsque vous l'avez mise en vente

-----  
Par Fumarik

même dans le cas d'un logement de fonction?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Dès lors que vous avez mis en vente votre résidence principale, il y a un certain délai pour réaliser la vente, même si vous déménagez ailleurs entretemps.

L'exonération reste acquise pendant ce délai.

Que ce soit pour déménager vers un logement de fonction ou autre n'est pas important.

-----  
Par yapasdequoi

Attention si la vente traîne un peu, il ne faut pas mettre en location ni loger d'autres personnes dans votre ex-résidence principale en attendant.

-----  
Par Fumarik

Merci pour vos réponses.